

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 7 juillet 2021 en visioconférence.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau, conseillère  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Denis Bonhomme, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut

Monsieur Jim Smith, directeur général

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**R2107-153**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

---

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA RENCONTRE</b>
----------	----------------------------------

- |     |  |
|-----|--|
| 0.1 | Moment de réflexion                      |
| 0.2 | Ouverture de la session                  |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour              |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 2 juin 2021 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal                   |
| 0.6 | Période de questions                     |

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE****100 ADMINISTRATION**

100-01 Autorisation de signature – Lettre d’entente – Inspecteur en bâtiment et en environnement

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Soumission pour le forage d’un puits  
110-02 Adoption du règlement 2021-370 Prévoyant l’imposition de la taxe foncière générale par résolution  
110-03 Adoption du règlement 2021-371 sur la tarification du service incendies dans le cadre d’incendie d’automobile  
110-04 Adoption du règlement 2021-372 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle  
110-05 Adoption du règlement 2021-373 règlement restreignant la circulation des camions et des véhicules lourds  
110-06 Avis de motion – Règlement SQ2021-005 (R.M. 2021-374) concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec dans la municipalité de Messines  
110-07 Annulation de la résolution : R2106-137  
110-08 Liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes  
110-09 Mandat à représentant  
110-10 Les bourses de la relève – Demande de participation financière  
110-11 Les Industries Galipeau- Autorisation de paiement

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 juin 2021  
130-02 Présentation des comptes payés au 30 juin 2021  
130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct  
130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 juin 2021  
130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 juin 2021  
130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2021

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01 Nomination d’un nouveau pompier dans la brigade incendie de Messines  
200-02 Autorisation de dépense pour détecteurs CO2 et NO2 à la caserne incendie  
200-03 Autorisation d’achat de radios portatives pour le service incendie de Messines

**300 TRANSPORT****400 ENVIRONNEMENT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 MRCVG - Conseil en bref de juin 2021  
800-02 BIBLIO Outaouais – Rapport annuel 2021-2021

**900 VARIA****1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

**1100 LEVÉE DE LA SESSION****ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAUX**

R2107-154

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

R2107-155

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE No1 MODIFIANT LE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**D'AUTORISER** le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la municipalité, l'entente de modification de contrat de travail.

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**ADOPTÉE**

R2107-156

**AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE FORAGE D'UN PUIS ARTÉSIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale s'approvisionne en eau sur un réseau partagé de l'immeuble situé au 115 rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021, le conseil a prévu des sommes pour le forage d'un nouveau puits servant à alimenter la bibliothèque en eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait appel à l'entreprise Dufresne-Laniel afin d'obtenir une estimation des coûts de forage d'un puits scellé au 3 chemin de la Ferme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Dufresne-Laniel a fait parvenir une soumission au montant de 13 000.00\$ pour le forage d'un puits scellé de 120 pi de profondeur incluant l'installation d'une crépine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'un système de pompe submersible à débit variable complet, ainsi que tout le matériel de plomberie nécessaire sont inclus dans le prix de base;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** un contrat et d'autoriser la dépense à l'entreprise Dufresne-Laniel pour le forage d'un puits au 3 chemin de la Ferme et ce tel que soumis.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser les frais supplémentaires au forage du puits dans l'éventualité où la profondeur des travaux de forage soit supérieure à celle estimée.

**ADOPTÉE**

R2107-157

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-370 « RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE PAR RÉOLUTION »**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité désire décréter que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 2 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu une copie du règlement numéro 2021-370 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2021-370**

« RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE  
PAR RÉOLUTION »

**ADOPTÉE**

R2107-158

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-371 « RÈGLEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES NON-RÉSIDENTS »**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer le règlement 215-2000 appliquant les frais pour l'intervention du service de Messines lors d'un incendie de véhicule;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 2 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu une copie du règlement numéro 2021-371 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2021-371**

« RÈGLEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES  
POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES  
NON-RÉSIDENTS »

**ADOPTÉE**

R2107-159

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-372 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »**

**CONSIDÉRANT** la crise sanitaire actuelle causée par la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'inclure au règlement sur la gestion contractuelle des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 2 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu une copie du règlement numéro 2021-372 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2021-372**

« MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »

**ADOPTÉE**

**R2107-160**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-373 « RÈGLEMENT RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS»**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de la municipalité que la circulation des véhicules lourds soit interdite sur certaines rues à vocation résidentielle du territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 2 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu une copie du règlement numéro 2021-373 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Yves St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2021-373**

« RÈGLEMENT RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS»

**ADOPTÉE**

**R2107-161**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2021-005 (R.M.2021-374) « MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ 2017-005 (R.M. 2017-337) RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES»-**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, monsieur Jim Smith, a déposé et procédé à la présentation du projet de règlement SQ 2021-005 (R.M.2021-374) règlement modifiant le règlement SQ 2017-005 (R.M. 2017-337) Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la Municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Un avis de motion est donné par la conseillère Anne Langevin qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le *Règlement SQ 2021-005 (R.M.2021-374) règlement modifiant le règlement SQ 2017-005 (R.M. 2017-337) Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la Municipalité de Messines.*

**Note au procès-verbal :** Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement n° 2017-005 (R.M. 2021-374), accompagné d'une demande de dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**R2107-162**

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION R2106-137 -SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION FAITE AUX ANIMAUX (SPCA) DE L'OUTAOUAIS « ENTENTE DE SERVICE VISANT LA GESTION ET LE CONTRÔLE ANIMALIER »**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution R2106-137 relativement à l'autorisation de signature d'une entente de services avec la SPCA de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil ne souhaite pas entériner l'entente proposée;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques  
Appuyé par Annie Galipeau  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ANNULER** la résolution R2106-137 et par conséquent annule la signature de ladite entente avec l'organisme SPCA de l'Outaouais.

**ADOPTÉE**

**R2107-163**

**LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire-trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Municipalité, en date du 4 novembre 2021, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la secrétaire-trésorière entreprend les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE**

**R2107-164**

**MANDAT À REPRÉSENTANT**

Pour autoriser la secrétaire-trésorière ou le directeur général à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Messines peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro R2107-163;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière ou le directeur général à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la secrétaire-trésorière ou le directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 novembre 2021, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**ADOPTÉE**

**R2107-165**

**AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 807.93 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

<b>Facture no :</b>	<b>Montant facturé avant taxes</b>
7572	70.00
7605	492.93
7611	245.00
<b>TOTAL</b>	<b>807.93\$</b>

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**ADOPTÉE**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R2107-166**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Anne Langevin;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus au 30 juin 2021, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 60 622.95\$.

**ADOPTÉE**

R2107-167

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2021, pour la somme de 192 727.38 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
38	Chèques fournisseurs émis	152 173.83 \$
43	Prélèvements électroniques	35 553.55 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>192 727.38 \$</b>

**ADOPTÉE**

R2107-168

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves Langevin,  
Appuyée par Denis Bonhomme;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2021, dont celle-ci représente la somme de 57 751.21 \$

**ADOPTÉE**

R2107-169

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2021, dont celui-ci représente une somme de 21 154.64\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal :** La communication électronique de la conseillère Annie Galipeau ainsi que celle du conseiller Éric Galipeau a été interrompue pour se rétablir 2 minutes plus tard.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**R2107-170**

### **NOMINATION D'UN NOUVEAU POMPIER DANS LA BRIGADE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie de la municipalité compte présentement dix-sept (17) pompiers volontaires dans sa brigade et que parmi ces derniers plusieurs ne sont pas disponibles en journée et en soirée;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de candidature de Monsieur Gilbert Fortin ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Fortin est résident de la municipalité de Messines et retraité et que conformément à l'action n° 7 du Schéma de couvertures de risque en sécurité incendie qui préconise le recrutement de pompiers de manière à maintenir un nombre minimum de pompiers par caserne et en favorisant l'embauche de candidats disponibles de jour et dans les périodes souffrant d'un manque de disponibilité des effectifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service incendie a rencontré en entrevue Monsieur Fortin et qu'il recommande l'intégration de ce dernier à la brigade aux conditions comme indiqué dans la politique *R1408-215, relative au recrutement de pompiers et aux conditions d'embauche* ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Fortin est en processus de formation et que seul l'examen final reste à compléter ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Fortin nécessitera des équipements requis pour le combat des incendies ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques

Appuyée par Denis Bonhomme;

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'embauche de Monsieur Gilbert Fortin à titre de pompier à temps partiel pour une période d'essai de douze (12) mois qui pourra être prolongée d'une période n'excédant pas douze (12) mois supplémentaires si le directeur du service incendie le juge nécessaire, conformément à l'article 5 de la politique relative au recrutement de pompiers et aux conditions d'embauche R1408-215. Suite à la période d'essai, sera présentée au comité, une évaluation par le directeur du service incendie ;

**IL EST ÉGALEMENT** autorisé d'engager une dépense pour l'achat de l'équipement complet requis pour le combat des incendies dont les sommes ont été réservés au budget pour le service incendie du poste GL # 03-31022-725.

**ADOPTÉE**

**R2107-171**

### **INSTALLATION D'UN DÉTECTEUR DE CO2 ET NO2 À LA CASERNE INCENDIE DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT** la visite de prévention, effectuée par madame Martine Gaudet, inspectrice au Service de la prévention de la CNESST, le 4 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport # RAP1317613 précise l'obligation d'installer l'équipement requis à la détection de gaz pouvant incommoder ou intoxiquer un travailleur;

**CONSIDÉRANT QUE** Les entreprises BL Électriques ont fait parvenir à la municipalité une offre de service en date du 8 juin 2021 pour l'achat et l'installation d'un détecteur de CO2/NO2;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,

Appuyée par Yves St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat et l'installation d'un détecteur de CO2/NO2 avec alarme sonore à la caserne incendie de Messines tel que présenté dans la soumission des Entreprises BL Électriques du 8 juin 2021, pour la somme de 1 935.70\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**R2107-172**

**ACHAT DE RADIOS PORTATIVES POUR LE SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'action n° 16 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie exige à la municipalité de continuer à améliorer et, au besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des services de sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes pour l'achat de radios portatives ont été accordées dans l'allocation de dépenses générales pour le service incendie au budget 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la soumission envoyée par Groupe CLR Exel Radio en date 5 mai 2021, proposant 4 radios portatives Kenwood avec équipement requis à leur utilisation pour la somme de 2 571.60 en plus des taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin;

Appuyée par Yves St-Jacques;

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la dépense concernant l'achat de 4 nouvelles radios dont le coût total est de 2 571.60 \$ en plus des taxes applicables. Cette somme sera débitée de l'allocation de dépenses générales prévue au budget pour le service incendie du poste GL # 03-31022-725.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R2107-173**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,

Appuyée par Yves St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19h25

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith,  
Directeur général et secrétaire-trésorier